



COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 31 JANVIER 2024 – ANCY-LE-FRANC COMPTE-RENDU

L'invitation à cette réunion a été adressée à tous les membres de la Commission Locale de l'Eau le 12 janvier 2024.

PREAMBULE

M. LAGNEAU, Président de la Commission Locale de l'Eau, remercie les membres de la Commission. Il informe que le vote délibératif pour l'adoption du SAGE ne pourra pas être réalisé pour cette séance car le quorum n'est pas atteint (27 membres présents ou représentés contre 33 nécessaires à l'atteinte du quorum), ce point est donc enlevé de l'ordre du jour. M. LAGNEAU ouvre la séance à 10h15.

M. LAGNEAU lance un tour de table avant de présenter l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 7 mars 2023
- Retour sur la consultation administrative et publique
- Point sur les modifications apportées suites aux consultations
- Adoption du projet de révision du SAGE
- Stratégie de communication et animation 2024
- Approbation du rapport d'activité 2024
- Questions diverses

📎 *LA LISTE DES PERSONNES PRESENTES, EXCUSEES ET AYANT DONNE POUVOIR EST JOINTE A LA FIN DU DOCUMENT.*

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 7 mars 2023

M. LAGNEAU (*Président de la CLE, SMBVA*) rappelle que le compte-rendu a été envoyé le 12 janvier 2024.

🗨️ **Le compte-rendu de la séance plénière du 7 mars 2023 est approuvé par la CLE**

2) Retour sur la consultation administrative et publique

M. LAGNEAU passe la parole à Mme MONTAGNON (*animatrice du SAGE*).

Mme MONTAGNON rappelle que la consultation administrative s'est déroulée du 14 mars au 13 juillet 2023. Sur les 323 structures sollicitées, 119 ont exprimé leur avis sur le projet de révision du SAGE par délibération de leur assemblée, soit 37 %. Parmi ces avis, près de 70 % sont favorables. 92 % des communes et intercommunalités icaunaises ayant délibéré ont émis un avis favorable. Ce taux atteint 87 % pour l'Aube et 41 % pour la Côte d'Or. Considérant que les avis non exprimés sont réputés favorables, le projet de SAGE recueille 88 % d'avis concourants pour son approbation.

La consultation du public s'est déroulée par voie électronique du 15 novembre au 14 décembre 2023. 5 réunions préalables ont été réalisées sur le bassin versant pour expliquer le fonctionnement de la gestion de l'eau sur le territoire et présenter le SAGE de l'Armançon et son projet de révision. L'objectif de ces réunions était de rendre le dossier abordable au grand public. Malgré le taux de participation à ces réunions, seulement 4 observations ont été faites durant cette phase de consultation.

3) Point sur les modifications apportées suite aux consultations

Le Bureau de la CLE a travaillé sur les réponses à apporter à toutes les remarques émises au cours des consultations. La 1ère version, répondant aux remarques de la consultation administrative, a été envoyée aux membres de la CLE le 26 septembre 2023 et la version finale comprenant les remarques de la participation du public a été envoyée le 12 janvier 2024.

🗨️ Présentation des principales modifications :

- Des éléments de contexte ont été rajoutés dans le PAGD (cf. diapo 7)
- Les liens entre le SAGE et le PTGE ont été détaillés, et les données du PTGE ont été intégrées au SAGE
- Les dispositifs de suivi ont été revus (indicateurs et élaboration d'un tableau de bord)
- Modification de rédaction dans le règlement
- Des détails de mises en œuvre ont été rajoutés dans les dispositions (cf. diapo8).

🗨️ Rappel de ce qui a été validé : les nouveautés du SAGE révisé (cf. diapo 9 à 19) :

- Objectifs de réduction de tous les prélèvements de 25 % d'ici 2034
- Encadrer les nouveaux prélèvements (détail article 1)
- Mettre en place des dispositifs tampons à la sortie des réseaux de drainage
- Favoriser l'élevage et maintien des prairies (création d'une commission)
- Intégrer la gestion à la source des eaux pluviales (détail article 3)
- Encadrer les rejets au milieu (détail article 4)

- Protéger les haies et améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol (application article 9)
- Protéger les biens et les personnes (application article 11)
- Protéger les zones humides (application article 10) + DU

M. LUCOTTE (*CC Montbardois*) fait référence à l'actualité (crise agricole) et aux annonces gouvernementales, par exemple sur les haies, le SAGE souhaite protéger et planter des haies alors que le gouvernement va favoriser leur arrachage. Mme MONTAGNON explique que le SAGE est un document qui permet de s'adapter aux enjeux du territoire et de fixer ses propres objectifs. Ainsi, le SAGE peut être plus ambitieux et définir des objectifs différents de l'État (c'est le cas notamment pour les objectifs de diminution des prélèvements). M. BAILLET (*CC Serein-Armance*) précise qu'il ne faut pas trop s'arrêter sur les annonces gouvernementales, elles ne répondent pas aux enjeux de gestion d'intégration de la ressource en eau.

À la suite d'un accident qui a eu lieu sur l'A6 à la hauteur du château d'eau de Clamerey, M. DEMOURON (*SESAM*) s'interroge sur les mesures de sécurité contre les pollutions accidentelles mises en place sur l'autoroute. M. BENOIT (*chargé de mission PTGE SA*) répond que l'autoroute a été construite avant la loi sur l'eau, l'APPR a toutefois mis en place des aménagements pour gérer les eaux pluviales en zone de captage et au niveau des cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole. Si des enjeux sont identifiés et que des financements sont possibles, la mise en place d'aménagement pour gérer les eaux pluviales reste possible. Concernant les pollutions accidentelles, il n'y a pas d'aménagement particulier prévu, en cas d'accident l'APPR fait appel à des hydrocureurs et une mise en défend du site pollué est mise en place.

4) Animation du SAGE 2024

Stratégie de communication du SAGE (diapo 21)

La mise en œuvre du SAGE nécessite un accompagnement important en termes de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs du bassin pour garantir l'appropriation du schéma et, à terme, voir évoluer les pratiques et les politiques en place en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour cela, il faut élaborer une stratégie de communication qui permettra de définir les outils, les cibles et les messages à faire passer, et conduira à la création d'un programme de communication.

Il est proposé de créer une commission communication afin d'élaborer la stratégie et le programme de communication en définissant les moyens (prestataire externe ou travail en interne).

M. LAGNEAU demande à l'assemblée qui souhaite faire partie de la commission communication de la CLE.

 **La Commission communication est composée de : Mme SCHMITT (YNE), M. MAILLARD (Maire de Côte d'Or), M. FICHOT (VP, CC le Tonnerrois en Bourgogne) M. GERMAIN (SDDEA), M. LAGNEAU, M. BAILLET. Des places restent disponibles et seront proposées aux membres du 3^{ème} collège.**

Programme d'animation 2024

Les actions prévues pour 2024 sont :

- De rendre compatible les documents d'urbanisme avec le SAGE (en priorité concernant les documents en élaboration ou révision)
- Rencontrer les services urbanisme (services instructeurs, collectivités, bureau d'études) pour intégrer les enjeux du SAGE et appréhender le rapport de compatibilité, créer un guide pour la compatibilité des documents d'urbanisme au SAGE de l'Armançon
- Créer une instance de concertation et d'échange sur le modèle agricole et les solutions qui peuvent être apportées à l'échelle du territoire (approche systémique)
- Rencontrer les acteurs forestiers et sensibiliser sur l'impact des coupes à blancs sur la ressource en eau. Accompagner la gestion des pistes forestières (agit comme des drainages)
- Communiquer auprès des sociétés de drainage sur les objectifs et la réglementation du SAGE
- Définir des Zones d'Expansion de Crues (en lien avec le PAPI Armançon).

5) Approbation du Rapport d'activité 2023

Le projet du rapport d'activité 2023 a été envoyé le 12 janvier 2024.

Le rapport d'activité de la CLE en 2023 est approuvé par la CLE

NB : Le rapport d'activité sera transmis aux Préfets des 3 départements, au préfet Ile de France (coordonnateur de bassin) ainsi qu'au Président du Comité de Bassin Seine Normandie.

6) Questions diverses

M. SAISON (*Chambre d'Agriculture 89*) souhaite ouvrir une discussion sur la gestion quantitative de la ressource en eau. De son point de vue, la CLE n'est pas assez ambitieuse, elle pourrait aller plus loin notamment dans les zones en fortes tensions quantitatives. Ces zones bénéficient d'une pluviométrie et d'un relief favorables à la mise en place d'ouvrages permettant de retenir les eaux de ruissellement. Les objectifs de réduction des prélèvements ne doivent pas conduire à la disparition des usages (élevages, industries...). M. DILLON (*UNICEM*) précise que les carriers peuvent être des acteurs pour le stockage de l'eau. M. DEMOURON se demande également pourquoi on ne stocke pas l'eau sachant qu'en période hivernale l'eau est plutôt en excès. M. BENOIT répond que le SAGE n'interdit pas de faire des retenues, mais il faut plutôt se poser la question des usages. En Côte d'Or, la ressource en eau est naturellement faible, il y a peu d'usage (peu d'irrigation et d'industrie). Il est cependant possible de trouver des solutions pour que des activités puissent s'installer. Toutefois, la communauté scientifique met en garde concernant la création de retenues comme solution aux pénuries d'eau. Il peut s'agir d'une mal-adaptation face à l'évolution climatique, augmentant la dépendance à une ressource qui diminue. M. LABALME (*SUEZ*) constate que les demandes en eau sur les réseaux d'eau potable sont de plus en plus importantes, avec notamment des agriculteurs ou des éleveurs qui se raccordent aux réseaux.

Pour Mme GUENET (*Agence de l'Eau*) l'adaptation au changement climatique est indispensable, on en subit déjà les conséquences (sécheresses plus longues et plus marquées, inondations...) et poursuivre le développement du territoire comme avant est utopique. Tous les avis scientifiques convergent vers les mêmes conclusions : des excès d'eau l'hiver et des déficits l'été. Les enjeux ont été identifiés, parmi eux, comment fait-on pour maintenir l'élevage et les prairies ? Des outils ont été mis en place (SAGE, PTGE), il faut que les solutions soient compatibles avec la préservation et la restauration de la qualité de l'eau.

M. QUATRE (*LPO*) demande ce qu'on entend par 'stockage' ? Il existe des retenues collinaires infiltrantes (exemple à Mont-Saint-Sulpice (89)), des barrages en cours d'eau, ... Les gravières ne sont pas des stockages d'eau, la nappe est seulement mise à nue entraînant ainsi une augmentation de la température de l'eau et de l'évaporation. M. SCHMITT (*YNE*) complète en citant la conférence d'Emma HAZIZA au Récid'Eau de l'Armançon 2022 qui expliquait que les retenues étaient de fausses-solutions. Mme MONTAGNON précise que le SAGE de l'Armançon interdit la création de retenue en barrage de cours d'eau et réglemente leur création en dérivation de cours d'eau.

M. ROGONSINSKI (*Fédération de pêche 21*) explique que la vallée de l'Ozerain fut une des 1^{ères} vallées avec des coteaux drainés, et aujourd'hui il n'y a plus d'eau. Les jeunes agriculteurs suivent les directives mais le monde agricole ne doit pas retourner tout ce qui est labourable. M. ROGONSINSKI trouve que le SAGE n'est pas assez ambitieux et qu'il aurait fallu plus de moyens pour la préservation des prairies. D'après M. MERCUZOT, il s'agit avant tout d'un problème économique puisque l'investissement de départ pour une reprise d'exploitation est conséquent.

Mme GUENET explique qu'il existe des 'projets agricoles de territoire' où certains agriculteurs veulent contribuer à améliorer la qualité de l'eau et peuvent être forces de propositions. De plus, l'Agence de l'Eau cherche à promouvoir les Paiement pour Services Environnementaux (PSE), cet outil résulte d'une construction locale et qui offre la liberté de décider de ce qu'on souhaite mettre en place sur son territoire.

M. LAGNEAU propose de définir une date pour reconvoquer une plénière afin d'approuver le projet de révision du SAGE.

🗨 La prochaine plénière aura lieu le vendredi 16 février à 10h30 à Tonnerre. Les invitations seront envoyées 2 semaines avant.

M. LAGNEAU remercie les membres et lève la séance à 12h15.

Le Président de la CLE,

Michel LAGNEAU



ETAIENT PRESENTS (28) :

1^{er} collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
Taux de présence : 14/25 soit 56 %	
Michel LAGNEAU	Président de la CLE et représentant du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon
Jean-François FICHOT	Vice-président de la CLE et représentant de la communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne
François DELCHER	Vice-président de la CLE et représentant de la communauté de communes du Chaourçois Val d'Armanche
Eric DEMOURON	Syndicat des Eaux et de Services de l'Auxois Morvan (SESAM)
Daniel GERMAIN	SDDEA
Patrice BAILLET	Communauté de Communes Serein et Armanche
Philippe LUCOTTE	Communauté de Communes du Montbardois
Rémi GAUTHERON	Syndicat des Eaux du Tonnerrois
Denis NEAULT	PETR Auxois-Morvan
Daniel RAVERAT	Communauté de Communes du Serein
Patrick MAILLARD	Représentant des maires de la Côte d'Or
Roger COTTEY	Représentant des maires de l'Yonne
Serge GAILLOT	Représentant des maires de l'Yonne
Patrick MERCUZOT	Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche
2^{ème} collège : Usagers, propriétaires fonciers, organisation professionnelles...	
Taux de présence : 10/15 soit 66 %	
Catherine SCHMITT	Yonne Nature Environnement
Pierre BAUD	Fédération « Electricité Autonome Française »
André ROGOSINSKI	Fédération de Côte d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Christian QUATRE	Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO) Yonne
Cédric FOUTEL	Conservatoire d'Espace Naturels de BFC
Solange MERIC	Chambre d'Agriculture de l'Aube
Eric SAISON	Chambre d'Agriculture de l'Yonne
Pierre PERREAU	Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir
Fabrice LABALME	Agence territoriale Bourgogne de la société SUEZ
Sébastien DILLON	Union National des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM) de BFC

3^{ème} collège : Etat et ses établissements publics	
Taux de présence : 1/12 soit 8 %	
Marie GUENET	AESN

POUVOIR (2)

Alain LAPLAUD	CCI BFC <i>donne pouvoir à</i>	Eric SAISON
Thomas BOUYER	Représentant du préfet coordinateur de bassin <i>donne pouvoir à</i>	Marie GUENET

PARTICIPAIENT EGALEMENT (3) :

Florent DUVAL	Conseil Départemental de la Côte d'Or
Edouard BENOIT	Chargé de mission PTGE Serein-Armançon - SMBVA
Léa MONTAGNON	Animatrice du SAGE - SMBVA

ETAIENT EXCUSÉS (8) :

1^{er} collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
Martine EAP-DUPIN	Conseil Départemental de Côte d'Or
2^{ème} collège : Usagers, propriétaires fonciers, organisation professionnelles...	
Alain LAPLAUD	Chambre de Commerce et d'Industrie de BFC
3^{ème} collège : Etat et ses établissements publics	
Thomas BOUYER	Représentant du préfet coordinateur de bassin
Nathalie VINCENT	Représentante de VNF
Bruno BARDOS	Représentant de l'ARS BFC
Fabrice BONNET	Représentant de la MISEN 89
Olivier MEYER	Représentant de l'OFB BFC (sd21)
Sébastien HOARAU	Représentant de la DREAL BFC